



## DONNÉES D'INVENTAIRE UTILISÉES – RÉGION 08

### MISE EN SITUATION

Dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, le 3<sup>e</sup> inventaire décennal du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) a été effectué entre 1992 et 1999. Cet inventaire n'est pas applicable à l'ensemble des peuplements.

Premièrement, cet inventaire n'est pas effectué dans les jeunes forêts dont leur hauteur est inférieure à sept mètres au moment de la prise de données. Deuxièmement, certains peuplements ont subi des interventions de coupes partielles (coupes de jardinage, éclaircies commerciales) après la réalisation de l'inventaire décennale et par conséquent les données prises ne peuvent plus être inférées à ces forêts.

Dans le cadre de la réalisation des calculs de possibilité forestière, différents inventaires terrains ont été utilisés afin de documenter ces peuplements.

### PROBLÉMATIQUE / ENJEUX

Pour certains inventaires, leur utilisation dans le calcul de possibilité forestière a été problématique aux niveaux suivants :

- Lors de la compilation des inventaires décennaux, il n'a pas été possible d'y intégrer ces autres inventaires terrains.
- La prise de données a été effectuée en fonction de normes régionales ou provinciales qui ont évolué au fil des années.
- Il a été nécessaire de combiner des inventaires qui ont été faits initialement pour répondre à des besoins autres que le calcul de possibilité forestière.

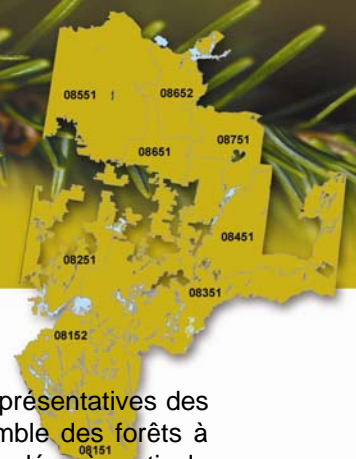
Pour les peuplements dont la hauteur est inférieure à sept mètres, on peut séparer ces forêts en deux catégories :

Premièrement, on observe les peuplements issus de perturbations anthropiques dont l'origine est postérieure à 1989. On retrouve dans cette catégorie, les coupes de régénération et les plantations effectuées après 1989. Ces interventions ont fait l'objet d'un suivi par les bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF). Les inventaires réalisés lors de ces suivis ont pour principal objectif de vérifier que les interventions effectuées atteignent les effets prévus au Manuel d'aménagement forestier (MAF). Certaines de ces forêts n'ont pas été inventoriées car elles ont été éduquées à l'aide d'un traitement d'éclaircie précommerciale (EPC) avant le moment du suivi. Cependant, des inventaires ont été effectués par les bénéficiaires de CAAF après la réalisation des traitements afin d'évaluer le respect des normes et instructions. En 2003, le MRNF et les bénéficiaires de CAAF ont entrepris de regrouper dans une base de données commune les inventaires de ces suivis du MAF ainsi que ceux effectués après les traitements d'EPC. Cette base de données regroupe les suivis des coupes et de plantations de 1987 à 1998 ainsi que les EPC effectuées entre 1998 et 2002. Cette base de données comporte plus de 39 000 parcelles échantillons et ce nombre ne représente qu'une fraction du nombre total de placettes réellement établies au cours de cette période.

Deuxièmement, on retrouve les peuplements issus de perturbations naturelles et anthropiques dont l'origine est inconnue ou antérieure à 1989. On retrouve dans cette catégorie, les coupes de régénération, les plantations et les épidémies sévères avant 1989. Il n'y a pas d'obligation pour les bénéficiaires de CAAF de faire des suivis dans ces forêts. Dans le cadre de la précédente opération des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF), certains bénéficiaires de CAAF ont inventorié entre 1996 et 1997 ce type de peuplements. Environ 1 600 parcelles échantillons ont pu être utilisées. Pour ce qui est des plantations antérieures à 1989, des inventaires effectués entre 1996 et 1999 par la direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec du MRNF ont pu être récupérés. Environ 250 parcelles échantillons ont pu être utilisées.

Lors des compilations, les peuplements sont regroupés en strates d'inventaire. Le regroupement des peuplements dont la hauteur est inférieure à sept mètres a été fait *a priori* sans tenir compte des inventaires terrains. Les données de ces inventaires ont été compilées à partir de ce regroupement préalablement effectué. Étant donnée cette situation, des





ajustements manuels ont été nécessaires afin que les compilations soient représentatives des regroupements. De plus, les inventaires terrains ne couvraient pas l'ensemble des forêts à documenter. Les caractéristiques des forêts non documentées ont été extrapolées à partir de celles où de l'information était disponible. Afin de tenir compte de l'évolution des normes au niveau de la prise de données et pour utiliser des inventaires de sources différentes, il a été également nécessaire de faire certains ajustements aux données. Ces ajustements ont permis de pouvoir utiliser la majorité des parcelles et ainsi documenter un nombre adéquat de peuplements. Il est noté que des analyses statistiques ont été faites au niveau de la précision des données afin de s'assurer de la validité des compilations.

Pour les forêts qui ont subi des interventions de coupes partielles (coupes de jardinage, éclaircies commerciales et autres), les bénéficiaires de CAAF ont l'obligation de fournir au MRNF un inventaire afin de s'assurer que les traitements effectués respectent les normes et les instructions. Ces inventaires ont été intégrés indirectement au calcul. Ces inventaires ont permis de dresser des portraits de ces peuplements après la réalisation des traitements. Dans le cas des éclaircies commerciales, des portraits ont été faits pour évaluer les superficies improductives causées par les sentiers de débardage et quantifier les prélèvements qui sont faits lors de la réalisation de ces traitements. Ces portraits ont été utilisés pour ajuster les volumes des peuplements traités. Dans le cas des coupes jardinatoires et coupes progressives, des portraits ont également été faits pour quantifier les prélèvements. Ces portraits ont été appliqués aux forêts traitées afin d'ajuster le diamètre et la qualité des tiges résiduelles après le traitement. Ces portraits ont également été utilisés pour calculer le nombre d'années (rotation) avant que ces peuplements puissent être retraités.

En résumé, plusieurs inventaires terrain ont été considérés lors de la réalisation des calculs de possibilité forestière. Cependant, aucun de ces inventaires n'a été directement intégré aux compilations effectuées à partir des données du 3<sup>e</sup> inventaire décennal.

